

II - PLAN D’ACTIONS DU PDH 2024-2029

- ✓ Des constats issus du diagnostic et de l'évaluation ... aux orientations
- ✓ Axes et actions

PDH – Des constats issus du diagnostic et de l'évaluation... aux orientations

- Un foncier plus abordable qu'à l'échelle régionale mais des bailleurs sociaux qui ont des difficultés à y accéder.
- 2 143 logements construits par an dont 460 logements sociaux en moyenne entre 2012 et 2021.
- Modèle dominant de la propriété occupante en individuel, principalement localisé dans le périurbain.

Axe 1 – Favoriser un mode de développement raisonné de l'offre de logements dans le respect de l'équilibre territorial

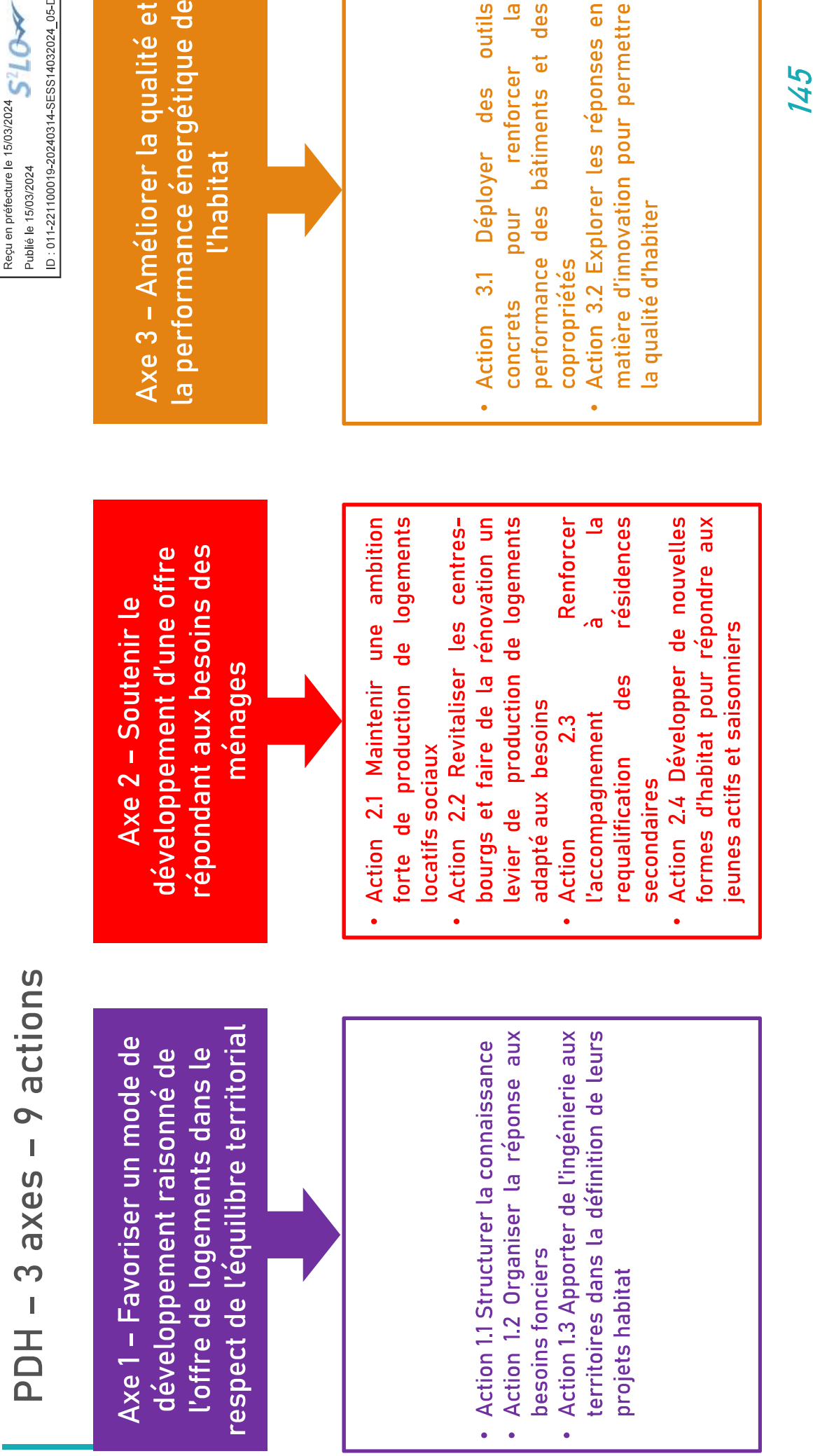
- Un parc locatif social saturé (tension: 5) en particulier sur les petites typologies (tension T1: 9) et très grandes typologies.
- Un parc locatif privé concentré dans les polarités urbaines et dans leurs pourtours périurbains.
- Un parc concurrencé par le locatif touristique
- Une difficulté à identifier les propriétaires de logements vacants dans les centres-bourgs et centres anciens.
- Un manque de logements tiroirs pour le relogement des personnes bénéficiaires de travaux.

Axe 2 – Soutenir le développement d'une offre répondant aux besoins des ménages

- 1 PIG départemental précarité énergétique
- 1 PIG lutte contre l'habitat indigne
- 2 programmes Action Cœur de ville et 15 communes labellisées Petites Villes de demain
- Traitement de l'habitat dégradé dans le PDLHI pour amélioration de l'habitat et la reconquête du vacant
- Un reste à charge encore trop important pour des propriétaires modestes et très modestes pour leur permettre de réaliser des travaux dans leurs logements
- Un manque d'artisan disponible dans le cadre des opérations de rénovation (OPAH-RU, PIG, Rénov Occitanie)

Axe 3 – Améliorer la qualité et la performance énergétique de l'habitat

PDH – 3 axes – 9 actions



AXE 1 -

Favoriser un mode de
développement raisonné
de l'offre de logements
dans le respect de
l'équilibre territorial

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 011-221100019-20240314-SESS14032024_05-DE

SLO

Action 1.1. Structurer la connaissance

Constats			
- Un manque de connaissance des réserves foncières - Une nécessité de poursuivre la production de logements au sein des centres villes afin de respecter la réglementation Zéro Artificialisation Nette (ZAN) - Le recrutement d'un agent au sein de la DDT pour porter l'observatoire (notamment dans le cadre de la mobilisation de la base LOVAC) - Des difficultés de mobilité rencontrées par les ménages sur l'ensemble du territoire, notamment dans les communes rurales.			
Objectifs		Pilote	Partenaires
- Observer les dynamiques liées au logement et à l'habitat - Tenir compte des besoins sociaux, économiques et écologiques des territoires - Disposer d'une cartographie complète du parc de logements vacants qui pourrait être mobilisé - Accompagner des projets sur des fonciers communaux ou du recyclage de friches/d'habitat vacants préemptés par les communes - Simplifier et rendre lisible le traitement des données - Rendre accessible à tous les partenaires la connaissance des besoins en logements des ménages et des publics spécifiques pour permettre la production du bon logement au bon endroit		DDTM Copilote : Département	- Collectivités territoriales, EPCI, communes, DDETSPP, EPF, CAUE, Bailleurs sociaux, ADIL - Porteurs d'observatoires existants
Modalités de mise en œuvre			
		Calendrier	Territorialisation
Créer un observatoire départemental de l'habitat et de l'hébergement - Réaliser une charte de fonctionnement de l'observatoire - Mutualiser les observatoires existants et les autres projets d'observatoires spécifiques - Identifier et partager les initiatives locales et organiser les retours d'expériences - Identifier les logements vacants dans les cœurs de ville pour une meilleure captation - Suivre l'évolution, la production et les besoins en matière de logement par un suivi des indicateurs sociodémographiques, de l'emploi, des marchés immobiliers, etc. Dans un premier temps, lister les indicateurs nécessaires à ce suivi et mettre à jour les données de manière annuelle.		2023/2024 Durée du plan	- Observation à échelle départementale et intercommunale - Observation à échelle communale au gré des besoins
Diffuser l'observation auprès des partenaires selon des modalités adaptées - Mettre à disposition des outils d'analyses territoriales faciles à mobiliser - Prioriser les territoires de développement de l'offre en ciblant la production de l'offre neuve dans les secteurs et sur les segments nécessaires - Communiquer sur le foncier existant et disponible (cartographie foncière) - Former et informer les partenaires (aller vers les territoires) avec la mise en place de réunions thématiques - Rendre disponibles les données au public, sur Internet			

Action 1.1. Structurer la connaissance

Lien avec les autres dispositifs existants		Modalités	Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impacts
• SCOT en vigueur (Narbonnais, Carcassonnais, Pays Lauragais, Région Lézignanaise, Pyrénées Audioise) • PLU et PLUi • Programme Local de l'Habitat (PLH) • Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) • Observatoire de la veille foncière au sein du Grand Narbonne • Petites villes de demain, Action Cœur de ville • ORT • Observatoires portés par les acteurs du monde économique (Pote Emploi, Région, etc.)	Animer et mutualiser les observatoires existants et les observatoires spécifiques	Vigilance des données dans le cadre de RGPD	• Identifier les besoins des partenaires en amont afin de publier des études ciblées • Identification d'un chef de file • Identification du rôle de chacun : où récupérer la donnée / les observations ? Quel type de données / information mobilisée ? • Une observation qui doit déboucher sur des données concrètes et facilement appropriables • Rédaction de la charte de fonctionnement de l'observatoire	• Meilleur suivi de l'évolution des besoins et de la production en matière de logement
	Diffuser l'observation auprès des partenaires selon des modalités adaptées		• Définir les modalités de diffusion • Prioriser la formation et l'information des partenaires • Besoin d'une communication claire et pédagogique • Diffusion de l'observation/ publication annuelle des données/1 édito thématique/1 production sectorielle selon les demandes exprimées par les partenaires	• Meilleure connaissance de l'évolution des besoins et de la production en matière de logement

Action 1.2. Organiser la réponse aux besoins fonciers

Constats		
• Une pression foncière importante et des difficultés d'accès au foncier sur le territoire et des phénomènes de concurrence entre opérateurs (notamment régionaux et nationaux) • Un foncier plus abordable qu'à l'échelle régionale mais des bailleurs sociaux qui rencontrent des difficultés à y accéder • Un modèle dominant de la propriété occupante en individuel, principalement localisé dans le périurbain		
Objectifs	Pilote	Partenaires
• Sensibiliser et communiquer l'importance d'une politique locale de l'habitat et les avantages qu'elle peut offrir • Identifier les potentiels fonciers des territoires et garantir le respect de la « zéro artificialisation nette » • Accompagner techniquement les territoires et partager les réussites des autres EPCI • Promouvoir de nouvelles formes urbaines • Rééquilibrer la construction dans les bourgs-centres et la périphérie • Proposer des logements pour les familles en centre-bourg • Favoriser l'aménagement sur des zones attractives, desservies par des transports et proches des services	DDTM	• Département, Collectivités (communes et EPCI) : droit du sol, Plan Locaux d'Urbanisme et soutien financier • EPF : partage foncier, • ADIL de l'Aude, CAUE • Association des maires et associations des maires ruraux de France
Modalités de mise en œuvre		
Calendrier		Territorialisation
2024-2025 Puis Durée du plan		• Associer l'ensemble des EPCI du territoire • Apporter une attention particulière aux EPCI n'ayant pas de PLH
Promouvoir de nouvelles formes urbaines • Mobiliser les fonds liés au recyclage foncier • Partager les expériences réussies • Informer et conseiller les collectivités et les partenaires sur les modalités financement disponibles		

Action 1.2. Organiser la réponse aux besoins fonciers

Lien avec les autres dispositifs existants		Modalités	Indicateurs de réalisation		Indicateurs d'impacts
• SCOT en vigueur (Narbonnais, Carcassonnais, Pays Lauragais, Région Lézignanaise, Pyrénées Audoise) • PLH et PLU, PLUi / PLUiH • Petites Villes de Demain • Action cœur de ville • Observatoire de la veille foncière au sein du Grand Narbonne • ANCT	Inciter les EPCI à se doter d'une politique locale de l'habitat et les accompagner dans leur définition		• Mise en place d'actions de sensibilisation et de communication auprès des élus locaux et responsables des EPCI • Organisation d'ateliers, de séminaires sur la stratégie habitat		• Augmentation de la couverture en matière de politique de l'habitat à échelle intercommunale (Hausse du volume de PLH, d'outils, de dispositifs) • Meilleure connaissance de la part des élus sur la politique de l'habitat • Baisse de l'artificialisation du foncier
	Promouvoir de nouvelles formes urbaines		• Mobilisation du Fonds Vert • Partage des expériences réussies (publications de Newsletters, communication emailing, journées de l'habitat, tables rondes etc.) • Déploiement d'aides financières sur les opérations de reconstruction sur la ville • Dossiers/ projets accompagnés		• Hausse des projets réalisés au centres-bourgs • Mobilisation des fonds • Projets aboutis/logements créés • Réduction des friches

Action 1.3. Apporter de l'ingénierie aux territoires dans la définition projets habitat

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 011-221100019-20240314-SESS14032024_05-DE



Constats		
• Un manque d'ingénierie au sein de certaines intercommunalités • Des difficultés dans la mise en œuvre des programmes Petite Ville de Demain et Action cœur de ville • Des freins importants dans la réalisation des travaux : manque de spécialisation des maitrises d'œuvre, complexité des travaux en centres-bourgs, etc.		
Objectifs		
• Développer, améliorer le lien entre les territoires et les opérateurs, notamment les bailleurs sociaux • Être garant de l'équité territoriale en matière d'ingénierie • Développer des aides financières notamment sur les opérations de reconstruction sur la ville • Accompagner les élus sur les dispositifs	Pilote	Partenaires
	DDTM	• Etat, Département, bailleurs sociaux, communes • ANCT, ANAH, ANRU, CAUE, EPF
Modalités de mise en œuvre		
Accompagner techniquement les EPCI • Accompagner les opérations de centres-villes par des actions de communication sur les procédures et les marches à suivre • Accompagner les opérations de revitalisation du territoire (ORT) Intensifier la concertation avec les bailleurs sociaux au niveau de la programmation des logements, les prévenir des opportunités foncières locales • Créer des plateformes de dialogue régulières entre les collectivités locales, les EPCI et les bailleurs sociaux afin de discuter des projets de développement urbain, des besoins en logements sociaux, et des opportunités foncières disponibles. • Partager les informations sur les opportunités foncières dès qu'elles se présentent.	Calendrier	Territorialisation
	Durée du plan - en continu	• EPCI avec une priorité d'aller vers les EPCI n'ayant pas de PLH

Action 1.3. Apporter de l'ingénierie aux territoires dans la définition projets habitat

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024



ID : 011-221100019-20240314-SESS14032024_05-DE

Lien avec les autres dispositifs existants		Modalités	Indicateurs de réalisation		Indicateurs d'impacts
- SCOT en vigueur (Narbonnais, Carcassonnais, Pays Lauragais, Région Lézignanaise, Pyrénées Audioise) - PLH et PLU, PLUi / PLUiH - Petite Ville de Demain - Action cœur de ville - OPAH / PIG - ANCT / ANRU / ANAH	Accompagner techniquement les EPCI		- Actions de communication et d'information - Déploiement d'aides financières à destination des opérations de reconstruction sur la ville		Clarification du rôle de chacun et des dispositifs à disposition des territoires
	Intensifier la concertation avec les bailleurs sociaux au niveau de la programmation des logements, les prévenir des opportunités foncières locales		- Diffusion de l'information via les plateformes d'échanges entre acteurs du monde de l'habitat - Rencontres des territoires » « Osmose »		- Meilleure connaissance des fonciers disponibles pour les bailleurs sociaux - Meilleure mobilisation des opportunités foncières - Diminution des « dents creuses »

AXE 2 - Soutenir le développement d'une offre répondant aux besoins des ménages

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 011-221100019-20240314-SESS14032024_05-DE

SLO

Action 2.1 Maintenir une ambition forte de production de logements sociaux

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 011-221100019-20240314-SESS14032024_05-DE

Constats		Pilote		Partenaires	
- Un parc locatif social saturé en particulier sur les petites et très grandes typologies : un manque d'offre de petits et grands logements qui persiste malgré son développement sur la période récente - Une proportion importante de ménages ayant de faibles ressources dont l'accès au logement est freiné par la tension sur les différents segments de marchés immobiliers		- Une baisse significative de la construction de logements depuis 3 ans en lien avec les difficultés d'accès au foncier sur le territoire - Un besoin de mobiliser davantage le PLAI adapté		Etat, EPCI, communes, EPF, ADIL, bailleurs sociaux, opérateurs, Association des maires et association des maires ruraux de France	
Objectifs		DDTM Copilotes : DDETSPP Département		Territorialisation	
Modalités de mise en œuvre		Calendrier		En continu – Durée du plan	
Poursuivre le développement d'une offre locative sociale et très sociale neuve répondant aux besoins de tous les ménages - Inciter les opérateurs à construire des produits en PLAI adapté par le biais d'aides de l'Etat ou des collectivités (garantie d'emprunt) - Assurer un suivi des PLAI et PLAI adaptés à toutes les échelles (planification, programmation) - Porter la réflexion autour d'une coordination des politiques d'attribution - Inciter les bailleurs à développer des logements en Bail Réel Solidaire (BRS) pour diminuer le coût des opérations - Coordonner les échanges entre les organismes locatifs sociaux et les pilotes du PDALHPD et du PDH dans le cadre de la programmation de l'offre		- Accompagner les bailleurs sociaux en milieu rural et urbain et soutenir l'équilibre des opérations - Fluidifier les parcours résidentiels - Prendre en compte les besoins quantitatifs et qualitatifs de logements selon les profils d'habitants (personnes seules, jeunes, actifs, familles, personnes vieillissantes, etc.) - Veiller à la mixité sociale - Diversifier l'offre : développer des produits de petites typologies et les logements familiaux		- Sur l'ensemble du département. - Priorité sur les territoires dont le niveau de tension locatif social est le plus important (au regard des volumes de demandes)	
Adapter le parc social existant					
- Favoriser le maintien à domicile par l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et au handicap - Disposer d'une vision claire du volume et de la localisation des logements adaptés à la perte d'autonomie au regard du vieillissement de la population (lien avec l'action 1 concernant l'observation des besoins) - Améliorer la mobilisation du parc social existant à travers le développement de différentes formes de cohabitation intergénérationnelle : mixité résidentielle, colocation					

Action 2.1 Maintenir une ambition forte de production de logements sociaux

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024

Logo of the French Republic

Logo of the Occitanie Region

Logo of the Carcassonne Agglomeration

ID : 011-221100019-20240314-SESS14032024_05-DE

Lien avec les autres dispositifs existants	Modalités de mise en œuvre	Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
• SCOT en vigueur (Narbonnais, Carcassonnais, Pays Lauragais, Région Lézignanaise, Pyrénées Audoise) • PLH, PLUi, PLUiH • Schéma de l'autonomie • Plan Stratégiques de Patrimoine des bailleurs sociaux • OPAH / PIG • Actions du PDALHPD : • Action 1.4 Répondre aux besoins générés par le vieillissement et la perte d'autonomie de la population	Poursuivre le développement d'une offre locative sociale et très sociale neuve répondant aux besoins de tous les ménages	• Mobilisation du PLAI adapté • Répartition du nombre de logements locatifs sociaux PLUS, PLAI, PLAI adapté, par an, par territoire et selon la taille du logement • Nombre de PLAI adapté créés par an et localisation • Nombre de petits et grands logements produits • Mise en place d'un accord collectif départemental • Nombre de BRS	• Diminution du niveau de tension de la demande locative sociale par territoire, typologies de logements et par type de financement • Meilleure mobilisation des financements du PLAI adapté • Hausse du volume de PLAI adapté dans la production • Diminution du cout des opérations locales sociales et meilleur équilibre des opérations en centres-bourgs ruraux notamment • Meilleure visibilité sur la programmation de l'offre • Diminution du niveau de tension sur les petits et grands logements
	Adapter le parc social existant	• Nombre de logements adaptés à la perte d'autonomie et au handicap • Recensement des logements adaptés à la perte d'autonomie • Mise en place de cohabitation intergénérationnelle	• Diminution du niveau de tension sur les demandeurs âgés de logements sociaux (analyse SNE par tranche d'âge) • Meilleure connaissance du parc locatif social adapté à la perte d'autonomie • Augmentation du nombre de personnes âgées à domicile dans le parc privé

Action 2.2 Faire de la rénovation un levier de production de logements revitaliser les centres-bourgs

Constats		
• Une difficulté à mobiliser les propriétaires de logements vacants dans les centre-bourgs et centres anciens • 22 370 logements vacants sur le territoire, soit 8,4% des logements du département (Insee 2019) • Un parc locatif privé concentré dans les polarités urbaines et dans leurs pourtours périurbains face à un manque d'offre temporaire meublée au sein des territoires ruraux • 2 programmes Action Cœur de ville sur le département et 15 communes labellisées Petites Ville de demain		
Objectifs		
• Proposer des logements aux nouveaux arrivants (notamment actifs, jeunes familles) qui souhaitent s'installer sur le territoire et disposer d'une offre temporaire avant l'acquisition d'un bien ou l'installation pérenne sur le département • Sensibiliser des élus communaux afin de mieux localiser le parc vacant • Poursuivre la coordination des dispositifs existants à échelle départementale • Réaliser des études permettant d'avoir une vision globale du territoire ou de la commune et englobant toutes les thématiques (mobilité/commerce/habitat/etc.)	Pilote	Partenaires
	DDTM Copilotes : DDETSPP Département	ANAH, EPCI, Association des maires et association des maires ruraux de France, opérateurs amélioration de l'habitat / ANCT
Modalités de mise en œuvre		
Exploiter le potentiel des logements communaux • Identifier le parc de logements communaux en relation étroite avec les collectivités (action en lien avec l'action 1 concernant l'observatoire) – mobilisation de l'outil LOVAC • Accompagner les collectivités dans la réhabilitation des logements communaux pour en faire un gisement à destination des plus modestes	Calendrier Annuel Durée du plan	Territorialisation • A l'échelle des communes • EPCI
Accompagner les élus et les usagers (lien avec action 1.3 PDH) • Accompagner les élus sur une stratégie globale de rénovation et revitalisation des centres bourgs (OPAH/ADAP – Ateliers d'accompagnement Architecture et Paysages) • Accompagner la rénovation urbaine • Développer des aides financières notamment sur les opérations de reconstruction sur la ville • Accompagner les programmes sur le volet technique et les propriétaires dans la mise en œuvre de leurs travaux • Lister les artisans pouvant réaliser les travaux et les partenaires vers qui les propriétaires ou locataires peuvent se tourner • Accompagner la formation des artisans pour les interventions en centre anciens (en lien avec l'insertion et l'emploi)		
<u>Mener une réflexion sur un PIG départemental multithématique (maintien à domicile/précarité énergétique/LHI)</u>		
Accompagner la rénovation urbaine • Lutter contre la vacance et capter les logements vacants dans les cœurs de villes ou dans l'ancien		
156		

Action 2.2 Faire de la rénovation un levier de production et revitaliser les centres-bourgs

Lien avec les autres dispositifs existants	Modalités de mise en œuvre	Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
• SCOT en vigueur (Narbonnais, Carcassonnais, Pays Lauragais, Région Lézignanaise, Pyrénées Audoise) • PLH, PLU, PLUi / PLUIH • Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain • ORT • Villages d'avenir • OPAH, OPAH RU • PIG • ANCT • ANAH • MFS • Permis de louer	Exploiter le potentiel des logements communaux (Subvention FNAP en projet en 2024)	• Recensement du volume et de la localisation des logements communaux • Nombre de logements communaux réhabilités	• Meilleure connaissance du parc de logements communaux • Meilleure captation des logements communaux • Connaissance des logements communaux à destination des personnes dont le logement est en travaux ou cas d'incident et meilleure mobilisation de ceux-ci
	Accompagner les élus et les usagers stratégiquement et techniquement	• Volume d'aides financières distribuées à destination des opérations de reconstruction en centres-villes • Volume de logements rénovés en centres-villes • Listing des artisans RGE et communication à destination des propriétaires et locataires • Nombre de collectivités ayant mis en place le permis de louer	• Meilleure visibilité sur une stratégie de rénovation et revitalisation globale des centres bourgs • Meilleure connaissance des artisans opérationnels sur le territoire • Augmentation du nombre d'OPAH RU
	Mener une réflexion sur un PIG départemental multithématiques	• Signature du PIG 2025/2028	• Meilleur financement des propriétaires pour les travaux de réhabilitation
	Accompagner la rénovation urbaine	• Nombre de propriétaires sensibilisés à la vacance de son logement • Nombre de logements vacants réhabilités ou vendus	• Nouvelle offre de logement sur le marché • Redynamisation des centres bourgs • Densification foncière

Action 2.3 Renforcer l'accompagnement à la requalification des rés secondaires et des copropriétés

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024



ID : 011-221100019-20240314-SESS14032024_05-DE

Constats		
- Des problématiques d'identification des logements des propriétaires des logements vacants - Une acceptation difficile pour les ménages vis-à-vis d'une démarche qui s'inscrit dans un temps long - Des problématiques de reste à charge qui freine la réalisation des travaux - Difficulté à mobiliser les copropriétés		
Objectifs		
- Partager les expériences exemplaires par une meilleure communication entre les opérateurs - Sensibiliser les propriétaires de résidences secondaires à la valorisation de leur patrimoine et encourager les actions à conduire auprès des collectivités - Mobiliser les copropriétaires - Transformer les résidences secondaires en résidences principales - Augmenter le parc de logements accessibles aux autois	Pilote	Partenaires
	DDTM	Etat, ANAH, Département, EPCI, Association des maires et association des opérateurs amélioration de l'habitat, Association des propriétaires, Bailleurs
Modalités de mise en œuvre		
Identifier les besoins en requalification et encourager les propriétaires à s'engager dans le processus de requalification - Conduire une étude spécifique sur le recensement des résidences secondaires - Sensibiliser les propriétaires de résidences secondaires à la mise en location des logements aux saisonniers - Étudier la mutabilité des copropriétés - Aller-vers les propriétaires de logements dans la réhabilitation est jugée opportune (secteurs en tension, besoin de logements en centres-bourgs, à proximité des services, etc.) et communiquer sur les solutions envisageables <u>Veiller à la coordination efficace de toutes les parties prenantes</u> - Mettre en place une réunion de travail thématique sur le logement saisonnier en y associant les acteurs de l'économie, du logement et du tourisme afin de croiser les connaissances - Sensibiliser les maires sur les mesures coercitives en matière de régulation de l'immobilier touristique	Calendrier	Territorialisation
	2023-2024 Puis durée du plan	- Echelle départementale - Territoire de Narbonne - Territoires touristiques

Action 2.3 Renforcer l'accompagnement à la requalification résidences secondaires et des copropriétés

Lien avec les autres dispositifs existants		Modalités de mise en œuvre	Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
• SCOT en vigueur (Narbonnais, Carcassonnais, Pays Lauragais, Région Lézignanaise, Pyrénées Audoise) • PLH, PLU, PLUi / PLUiH • Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain • ORT • OPAH, OPAH RU • PIG • ANCT • ANAH • EFS (espace France services) • Permis de louer		Identifier les besoins en requalification et encourager les propriétaires à s'engager dans le processus de requalification	• Recensement précis des résidences secondaires et des copropriétés • Actions d'aller vers mises en place à destination des propriétaires de résidences secondaires • Étude sur la mutabilité des copropriétés	• Baisse du volume de résidences secondaires • Nombre de résidences secondaires rénovées et mises aux normes pour une location saisonnière en résidence principale
		Veiller à la coordination efficace de toutes les parties prenantes	• Mise en place de la réunion de travail thématique sur le logement saisonnier • Action de sensibilisation à destination des maires des communes	• Meilleure articulation entre les acteurs de l'économie, de l'emploi touristique et du logement • Mise en place d'actions coercitives à l'échelle des communes en matière de régulation de l'immobilier touristique

Action 2.4 : Développer de nouvelles formes d'habitat pour aux jeunes actifs et saisonniers

Constats		
- Un manque de logement abordable pour les saisonniers - Une difficulté à recruter et maintenir des jeunes actifs sur le territoire		
Objectifs		
- Mobiliser et sensibiliser les employeurs et les collectivités à proposer des logements lors d'une embauche - Proposer des logements adaptés aux jeunes actifs	Pilote	Partenaires
	DDTM Copilote DDETSPP	Département, CCI, Chambre des métiers, Rectorat, EN, bailleurs sociaux, EPCI
Modalités de mise en œuvre		
Calendrier		
- Développer les offres de colocation - Étudier la possibilité de logement dans les résidences universitaires/internat/ CFA etc. pendant l'été - Étudier les installations (de tiny house et d'autres formes d'habitat mobile)	Durée du plan	- Territoire de Narbonne, particulièrement le littoral (s'appuyer sur la maison du travail saisonnier) - Communes classées « communes touristiques » par AP qui doivent apporter des réponses en matière de logements saisonniers

Action 2.4 : Développer de nouvelles formes d'habitat pour aux jeunes actifs et saisonniers

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024


ID : 011-221100019-20240314-SESS14032024_05-DE

Lien avec les autres dispositifs existants	Modalités de mise en œuvre	Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
• SCOT en vigueur (Narbonnais, Carcassonnais, Pays Lauragais, Région Lézignanaise, Pyrénées Audoise) • PLH, PLU, PLUi / PLUiH • Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain • ORT • OPAH, OPAH RU • PIG • ANCT • ANAH	• Identifier et lister les potentiels saisonniers auprès des secteurs de l'EN et professionnels • Mettre en place une charte • Sensibiliser les propriétaires de grands logements à proposer de la colocation ou à louer une chambre • Développer les résidences intergénérationnelles	• Nombre de partenaire adhérant à une charte de mobilisation de logement • Nombre de chambre ou logement mise à disposition pour les saisonniers	• Meilleur accueil des saisonniers

AXE 3 – Accélérer la qualité et la performance énergétique de l'habitat par son amélioration et sa rénovation

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 011-221100019-20240314-SESS14032024_05-DE



Action 3.1 Déployer des outils concrets pour renforcer la performance et des copropriétés

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 011-221100019-20240314-SESS14032024_05-DE



Constats			
Des aléas climatiques (inondations, mouvements de terrain, feux de forêts, canicules, tempêtes, etc.) en progression qui nécessitent d'être appréhendés dans la construction et la rénovation des habitats			
Objectifs		Pilote	Partenaires
- Tendre vers une conception de l'habitat performante tant dans le logement social que privé - Travailler davantage le lien avec les services publics de l'emplois mais aussi avec les acteurs du bâtiment / artisans		Département Copilote DDTM	Etat, EPCI, communes, FFB, CAPEB, CAUE, EPF, Bailleurs sociaux
Modalités de mise en œuvre			
<u>Déployer des outils concrets pour renforcer la performance des logements, de l'habitat et des ilots</u> - Tendre vers une conception habitat mature en termes de prévention écologique par la création d'une grille de critères qui permettra une priorisation des opérations intégrant des ilots de fraîcheurs, une réduction de la consommation énergétique des bâtiments - Diffuser la liste de critères auprès des opérateurs du département - Identifier les expérimentations réussies et partager les opérations qui prennent en compte ces modalités en réalisant des actions concrètes ou des actions innovantes		Calendrier En continu sur la durée du plan	
Favoriser la coordination et la collaboration des acteurs - Travailler à l'interconnaissance des acteurs et à l'identification de coordinateurs généraux - Intensifier le lien emploi logement - Suivre le déploiement des nouvelles techniques (construction, rénovation) en lien avec la gouvernance partagée des politiques d'insertion et de l'emploi		Territorialisation Sur l'ensemble du département	

Action 3.1 Déployer des outils concrets pour renforcer la performance et des copropriétés

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 011-221100019-20240314-SESS14032024_05-DE



Lien avec les autres dispositifs existants	Modalités de mise en œuvre	Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
• SCOT en vigueur (Narbonnais, Carcassonnais, Pays Lauragais, Région Lézignanaise, Pyrénées Audoise)	Déployer des outils concrets pour renforcer la performance des logements, de l'habitat et des ilots	• Réalisation d'une grille de critères • Diffusion de la grille de critères • Identification et partage des expérimentations réussies	• Amélioration de l'impact écologique • Amélioration du cadre de vie
	Favoriser la coordination et la collaboration des acteurs	• Atelier de réflexion avec les acteurs du bâtiment et de l'emploi	• Plus forte mobilisation des artisans pour la rénovation de l'habitat • Augmentation des opérations écoresponsables innovantes

Action 3.2. Explorer les réponses en matière d'innovation pour permettre la qualité d'habiter

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 011-221100019-20240314-SESS14032024_05-DE



Constats		
Des ménages qui souhaitent des logements avec de petits extérieurs (peu disponibles dans les centre anciens)		
Objectifs	Pilote	Partenaires
Développer des projets pour permettre la qualité d'habiter Construire de nouvelles formes d'habitat Restructurer l'habitat avec la création de terrasse, ouverture, balcons en incluant la végétalisation Proposer des projets d'habitat attractifs S'inscrire dans une démarche globale de mixité sociale en centres-bourgs	DDTM	Etat, Département, EPCI, communes FFB, CAPEB, CAUE, EPF Bailleurs sociaux
Modalités de mise en œuvre		
Mettre en place des groupes de travail autour de la question de la qualité d'habiter pour les bailleurs, arrêté des marges locales	Calendrier	Territorialisation
Expérimenter	Durée du plan	A échelle départementale Privilégier les expérimentations dans un premier temps vers ou avec les communes PVD et ACV

Action 3.2. Explorer les réponses en matière d'innovation permettre la qualité d'habiter

Lien avec les autres dispositifs existants	Modalités de mise en œuvre	Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
- PLH, PLU, PLUi / PLUiH - Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain - ORT - Villages d'avenir - OPAH - PIG - ANCT - ANAH	Mettre en place des groupes de travail autour de la question de la <u>qualité d'habiter</u>	- Mise en place de réunions avec l'ensemble des partenaires - Nombre de projets déposés	Meilleure qualité et cadre de vie
	<u>Expérimenter</u>	Dépôt de projets innovants	- Nouvelle orientation possible - Nouvelle manière d'habiter

Complémentarité et coordination avec les dispositifs existants une clef de réussite de la bonne mise en œuvre du plan d'actions

Axe 1 – Favoriser un mode de développement raisonné de l'offre de logements dans le respect de l'équilibre territorial

Axe 2 – Soutenir le développement d'une offre répondant aux besoins des ménages

Axe 3 – Améliorer la qualité et la performance énergétique de l'habitat

Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)
Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV)
Schéma départemental des solidarités
SCOT en vigueur (Narbonnais, Carcassonnais, Pays Lauragais, Région Lézignanaise, Pyrénées Audoise)
PLU et PLUi, PLUiH, Programme Local de l'Habitat (PLH)
Petites villes de demain, Action Cœur de ville, Villages d'avenir
ORT

- Observatoire de la veille foncière au sein du Grand Narbonne
- Observatoires portés par les acteurs du monde économique (Pole Emploi, Région, etc.)
- Schéma des mobilités

- Schéma de l'autonomie
- Plan Stratégiques de Patrimoine des bailleurs sociaux
- OPAH, OPAH RU, PIG,
- Permis de louer

- OPAH
- PIG
- ANCT
- ANAH

Etat, Département, EPCI, Communes, ANCT, ANAH, ANRU, CAUE, EPF, ADIL, FFB, CAPEB, bailleurs sociaux, Association des maires et associations des maires ruraux de France, Association des propriétaires, opérateurs amélioration de l'habitat, Action Logement, France Service, Espaces Conseils, MAR